

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

29 septembre 2016

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2016

Sommaire

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2016.....	6
V- AMENAGEMENT- URBANISME.....	6
Régularisations foncières de la rue des Mouilleboeufs pour la réalisation de l'opération de rénovation de la résidence des Mésanges.....	6
VI- HABITAT.....	7
Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges – attribution d'une subvention à France Habitation.....	7
VII- ADMINISTRATION GENERALE.....	10
Communication du rapport relatif à l'exercice 2015 de la société publique locale "La cuisine Montrouge-Sceaux.....	10
Communication du rapport relatif à l'exercice 2015 de la SEMA Sceaux.....	13
VIII- DEVELOPPEMENT DURABLE.....	15
Approbation d'une convention avec le SIPPAREC et le SIGEIF pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'énergie.....	15
Convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine pour la création d'un site internet d'information et de sensibilisation sur la perruche à collier.....	18
IX- RESSOURCES HUMAINES.....	20
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et police municipale.....	21
Bilan de résorption de l'emploi précaire et adoption du programme d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016-2018.....	23
Vœu relatif à la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique en faveur des usagers du vélo au sein de la fonction publique territoriale.....	27

X- AFFAIRES FINANCIERES	30
Budget ville – exercice 2016 – approbation de la décision modificative n°1	30
Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables – "créances minimales" pour les années 2008, 2013 et 2014.	34
Opération de mise en accessibilité et en sécurité des établissements du groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc – attribution de la garantie d'emprunt de la Ville.	34
Groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la Ville et le CCAS – approbation de l'avenant n°2.....	36
Lancement de projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016.....	37
XI- QUESTIONS DIVERSES	39
XII-COMMUNICATIONS DU MAIRE	39
XIII-DECISIONS DU MAIRE	40
XIV- QUESTIONS ORALES	42
Question orale de Benjamin Lanier	42
Question orale d'Hachem Alaoui-Benhachem	44
Question orale de Jean-Jacques Campan.....	44
Question orale de Claude Debon	47
Dominique Daugeras	49

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 37 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Timothé Lefebvre étant absent, je demande à Thibault Hennion de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Thibault HENNION

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon

- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, arrive à 19h45
- ✓ Philippe Tastes, en retard, siège au conseil d'administration du Lycée Florian, arrive à 20h29
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Thierry Legros, excusé
- ✓ Xavier Tamby, en retard, a donné pouvoir à 20h23
- ✓ Sakina Bohu, en retard, arrive à 19h43
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 21h38
- ✓ Timothé Lefebvre, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem, en retard, arrive à 20h12

M. le maire

Merci à toutes et tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous informe que vous avez sur table, dans une chemise rouge, une délibération que je souhaiterais pouvoir vous soumettre en urgence. Elle n'était pas dans le dossier qui vous a été remis dans les délais légaux, mais le règlement intérieur du conseil municipal prévoit la possibilité de soumettre une délibération en urgence. Si le conseil municipal en approuve le principe, nous la voterons en fin de séance.

Il s'agit d'une délibération qui nous a été demandée de manière explicite dans le cadre du lancement d'un certain nombre de projets municipaux, et qui pourrait nous permettre de bénéficier d'une dotation de soutien à l'investissement public. Cette dotation représente un montant qui pourrait être de l'ordre de 971 000 €. C'est donc une somme non négligeable. Cela concerne des opérations inscrites au budget, mais l'État nous demande une délibération formelle du conseil municipal pour solliciter cette subvention.

Je souhaiterais donc pouvoir vous la soumettre à la fin de notre séance.

Qui s'oppose à l'examen de cette délibération ?

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'examen de cette délibération.

Je vous en remercie.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2016

M. le maire

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2016.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

V- AMÉNAGEMENT – URBANISME

Régularisations foncières de la rue des Mouilleboeufs pour la réalisation de l'opération de rénovation de la résidence des Mésanges.

M. le maire

Il s'agit d'un dossier un peu compliqué. Je passe donc la parole à Patrice Pattée qui va sans doute éclaircir la situation.

Patrice PATTEE

Le dossier n'est pas si compliqué. Il s'agit en fait d'acheter 518 m² pour 1 €.

À l'occasion de la construction de la résidence des Mésanges, en 1960, la Ville de Sceaux a élargi la rue des Mouilleboeufs. Cette rue est pour partie sur des terrains appartenant encore à France Habitation. Il avait été convenu à l'époque que France Habitation rétrocède quatre parcelles pour un total de 518 m² à la Ville. Or, il se trouve que, dans la frénésie des travaux, les actes notariés n'ont été que partiellement régularisés.

Dans le cadre de la rénovation de la résidence des Mésanges, nous proposons de régulariser cet oubli vieux de plus de 50 ans.

Il s'agit donc d'autoriser le maire à signer tous les actes notariés et documents afférents au transfert des parcelles suivantes :

- ✓ emprise 3a issue de la parcelle cadastrée A n° 3 pour une superficie de 266 m²
- ✓ emprise 4a issue de la parcelle cadastrée A n° 4 pour une superficie de 156 m²
- ✓ emprise 5a issue de la parcelle cadastrée A n° 5 pour une superficie de 48 m²
- ✓ emprise 6a issue de la parcelle cadastrée A n° 6 pour une superficie de 48 m²

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Sceaux, le 29 septembre 2016

Jean-Jacques CAMPAN

Si l'on comprend bien, cela revient à régulariser la rue des Mouilleboeufs telle qu'elle est actuellement. Bien que nous ne soyons pas d'accord avec l'ensemble de ce projet, compte tenu de son ampleur, nous n'avons pas de raison de nous opposer à la régularisation de la rue telle qu'elle est. Même si le programme des Mésanges était moins important, il serait tout de même nécessaire de procéder à cette régularisation. Nous voterons donc pour cette délibération.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- HABITAT

Opération de reconstruction de logements sociaux de la résidence des Mésanges – attribution d'une subvention à France Habitation.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

La résidence des Mésanges fait l'objet d'une démolition en vue de la reconstruction de logements plus grands et plus confortables au niveau thermique.

Ce programme comporte 220 logements sociaux financés en PLUS/PLAI, 40 financés en PLS et 60 logements proposés à l'accession privée.

Cette opération nous permettra d'atteindre notre objectif de 25 % de logements sociaux et de répondre également aux objectifs du PLH.

Dans le cadre de la convention partenariale pour la rénovation de la résidence des Mésanges signée avec France Habitation, le bailleur en charge de l'opération, la Ville s'est engagée à verser 1 500 000 € d'ici 2022.

Nous leur avons déjà attribué une subvention de 67 000 € en 2015. Il vous est proposé ce soir d'accepter l'attribution d'une deuxième tranche de subvention de 110 000 €.

M. le maire

Il faut savoir que le fait de verser cette subvention, qui vient s'imputer sur les 1 500 000 € d'engagement, nous permet de ne pas payer l'amende liée au non-respect du quota de 25 % de logements sociaux dans la commune.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Vous venez parler d'amende, mais vous dites depuis plusieurs années que cela rentrait finalement dans le pot du logement social à Sceaux. Ce n'est donc pas vraiment une amende telle que l'on peut la concevoir.

M. le maire

Nous ne payons pas d'amende, parce que nous avons toujours attribué des subventions, notamment à Sceaux Habitat et maintenant à France Habitation.

Jean-Jacques CAMPAN

J'entends bien.

Vous le savez, ce n'est pas nouveau, nous avons toujours dit que cette opération de 700 logements, soit l'équivalent des Bas Coudrais, était beaucoup trop importante, pour tout un tas de raisons que je ne répéterai pas ce soir.

On constate par ailleurs que sur 320 logements, 80 % sont des logements aidés. On n'a donc pas l'impression d'aller dans le sens de la mixité sociale.

Cette opération nous paraît à la fois trop importante et mal calibrée en termes d'affectation entre logements aidés et logements en accession.

Vous venez de répondre sur l'attribution des subventions. La subvention est d'un montant total de 1 500 000 €. Les deux premières tranches ont été versées et l'on suppose que cela va continuer ainsi au fur et à mesure des années jusqu'à concurrence des 1,5 M€.

Nous voterons contre cette délibération. S'il y avait eu une autre répartition et la construction de seulement la moitié ou 60 % de ces logements, nous aurions voté pour.

Benjamin LANIER

Nous soutenons ce projet.

Une question néanmoins sur la subvention. Il s'agit d'une subvention de 1,5 M€ sur 7 ans, soit une moyenne de 214 000 € par an. Pourquoi ne verser que 110 000 € cette année et seulement 67 000 € l'année dernière ? Cela veut dire que l'on devra verser des subventions beaucoup plus importantes par la suite.

Quel plan est-il prévu pour le versement de ces subventions ? N'est-il pas plus adapté d'avoir une subvention plus importante cette année ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Nous devons payer 177 000 € pour 2017. La première tranche de 67 000 € correspond à un versement anticipé et porte sur l'année 2015. Et nous procédons à un deuxième versement de 110 000 € en 2016.

Les versements suivants seront régulés en fonction du plan de financement, mais également en fonction de nos éventuelles pénalités SRU.

M. le maire

L'échéancier tient compte du rythme de réalisation de l'opération qui se déroulera en trois phases.

La première phase concerne 60 logements pour lesquels nous versons 177 000 € en deux fois, un premier montant de 67 000 € et un deuxième de 110 000 €.

En 2019 et en 2020, nous verserons 256 000 € chaque année, et en 2021 et 2022, 317 000 € chaque année.

Juste un mot sur ce qu'a dit Monsieur Campan sur le nombre de logements sociaux. Comme vous le savez, nous devons atteindre le taux de 25 % de logements sociaux sur l'ensemble de la ville. Nous pourrions en faire un peu moins à cet endroit si certaines résidences privées acceptaient de conventionner une partie des logements. Ce ne serait pas inintéressant comme piste. Je vous conseille donc de poser la question à votre conseil syndical. Des propriétaires de maisons pourraient même conventionner des maisons en logement social. Nous pourrions alors atteindre ce taux de 25 % de logements sociaux en faisant ce type d'opérations...

Je pense par ailleurs que la qualité des constructions prévues par France Habitation permettra de faire en sorte que le quartier soit relativement vivable.

Mais si vous ne voulez pas que tous les logements sociaux soient concentrés à certains endroits, ce qui n'est déjà pas le cas à Sceaux, les résidences privées existantes doivent accepter de conventionner

Jean-Jacques CAMPAN

Je suis étonné par votre propos. Rappelez-vous qu'il y a trois ou quatre ans, j'avais suggéré que l'on puisse conventionner un certain nombre de logements dans l'habitat particulier. Vous m'aviez répondu que l'on n'aurait jamais la possibilité de conventionner ce genre d'opérations. Et vous me dites aujourd'hui que cela peut se faire.

M. le maire

Un particulier peut très bien aménager dans sa maison un studio ou un 2 pièces, et en demander le conventionnement. Mais il ne sera pas libre de fixer le loyer qu'il veut. Il devra par ailleurs déclarer ce loyer. Mais il peut le faire. Cela s'est d'ailleurs fait. Quelques appartements du centre-ville ont été conventionnés alors même que les appartements voisins ne le sont pas. Cela a pu se faire, car Sceaux Habitat avait racheté ces appartements.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri,, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison,, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Communication du rapport relatif à l'exercice 2015 de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux ».****M. le maire**

Comme vous le savez, nous devons présenter chaque année au conseil municipal, une communication sur la situation de cette société, comme nous le faisons d'ailleurs pour la SEMA Sceaux.

Cette société est détenue à 25 % par la ville de Sceaux et à 75 % par la ville de Montrouge. Elle a comme objectif de créer une cuisine centrale pour alimenter les restaurants scolaires de nos deux villes. Pour des raisons diverses, et notamment en raison des difficultés rencontrées pour finaliser l'acquisition du terrain situé à Wissous en période d'élections, le projet a été stoppé.

L'exercice 2015 a par conséquent été extrêmement limité, puisqu'il n'y a pas eu d'activité, et se traduit par un résultat déficitaire de 6 549,39 € correspondant aux honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.

Des discussions ont été engagées de manière assez positive avec certaines communes membres du territoire Vallée Sud Grand Paris en vue de rechercher de nouvelles collaborations.

Je pense pouvoir vous parler d'un projet intéressant dans les mois à venir. Il est actuellement à l'étude avec des communes du territoire.

Sceaux, le 29 septembre 2016

10

Il vous est donc demandé de donner acte de cette communication.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

Vous nous dites que ce projet va bouger. Mais il est vrai que, depuis quatre ans, rien n'avance. Or, il y a un coût, même si celui-ci n'est pas très important.

Vous savez que nous n'étions pas du tout favorables à ce projet de restauration scolaire et que nous estimions que d'autres collaborations et partenariats pouvaient se mettre en place. Il semble qu'aujourd'hui, et depuis deux ans, la restauration fonctionne plutôt bien avec Élior. Nous n'avons en tout cas pas d'échos particuliers à ce sujet. Je ne sais pas si vous en avez, notamment avec Antony.

La question que l'on se pose, c'est pourquoi poursuivre ce projet qui n'avance pas et qui semble poser de nombreux problèmes.

Benjamin LANIER

Sur le fond, nous attendons le nouveau projet pour voir ce qui sera proposé.

Sur la forme, on nous demande de prendre acte d'un rapport. Or, vous l'avez dit vous-même, il s'agit d'une communication plutôt que d'un rapport. C'est une note de présentation. On doit demander le bilan et le compte de résultat. C'est juste sur le principe, mais je ne sais pas si je vais donner acte de la communication du rapport, vu qu'il n'y en a pas.

Autant la délibération sur la SEMA Sceaux est peu plus formelle, mais en l'occurrence, il s'agit seulement d'une communication.

M. le maire

Une communication précisant qu'il y a 6 000 euros de dépenses d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Benjamin LANIER

Il manque le bilan et le compte de résultat.

M. le maire

Le bilan peut être consulté ou adressé sur demande. Les documents vous ont d'ailleurs été adressés.

Christian LANCRENON

On a envie de dire : « Mais qu'est-ce que Montrouge est allé faire dans cette galère ? »

Je connais pas mal d'élus de Montrouge qui le pensent d'ailleurs. Quand on voit ce dossier, on a l'impression que les choses ont été prises à l'envers. C'est comme si, en tant que chef d'entreprise, je commandais des produits sans savoir où les stocker. C'est complètement dingue !

Je lis ce paragraphe : « *n'étant pas en activité, la société ne perçoit pas de recettes. L'exercice 2015 s'est achevé par un résultat déficitaire de plus de 6 000 €* ». Vous allez me dire que cela n'a rien à voir avec une petite boîte, mais quand allons-nous gérer les choses différemment ? C'est incroyable ! On n'avait pas de terrain, mais on a engagé des choses. Finalement, on recule, mais on continue à dépenser de l'argent. Cela donne l'impression d'une non-préparation ou d'une précipitation. Et que va faire Montrouge à Wissous ? Maintenant, on cherche d'autres terrains et l'on dépense de l'argent. C'est très étonnant.

M. le maire

Sceaux est une ville étonnante et toujours à la pointe de l'innovation.

Christian LANCRENON

Quelle innovation !

Florence PRESSON

Ce projet de cuisine ne consiste pas à juste donner à manger aux enfants. On est sur un projet à long terme. On a besoin de travailler sur des circuits courts et d'avoir une visibilité par rapport aux prix. Or, on n'a pas de certitudes dans le monde de la restauration industrielle sur ces sujets. C'était la raison du projet que nous avons mené avec Montrouge.

Pour revenir sur Wissous, avant que n'intervienne le changement de maire, les villes de Sceaux et de Montrouge s'étaient clairement engagées pour le rachat du terrain, même si rien n'avait encore été signé.

M. le maire

Si cela avait été signé, nous aurions eu les pires problèmes de permis de construire.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voudrais simplement rappeler rapidement la discussion que nous avons eue. Nous avons estimé que ce projet n'était pas très intéressant, car la Ville d'Antony disposait d'une cuisine centrale qu'elle louait à Élior et qu'elle pouvait absorber une capacité de 7 000 repas supplémentaires.

Nous vous avons donc proposé d'utiliser ce solde de capacité disponible à Antony pour alimenter en repas les écoles et la maison pour personnes âgées.

Le raisonnement est toujours le même. Je pense qu'il y a toujours moyen d'exiger dans le cahier des charges un certain nombre de fournitures. Cela doit pouvoir se faire. C'est juste une question de contrat.

Mais vous venez de dire une chose intéressante. Vous dites qu'il y a de nouvelles discussions avec d'autres villes du territoire. Les discussions portent-elles uniquement sur l'éventualité de trouver un terrain pour faire une cuisine centrale dans le cadre du projet Montrouge-Sceaux ? Ou d'autres villes souhaitent-elles participer à ce projet ? Si tel est le cas, si l'on passe à une opération permettant une plus grande mutualisation, cela prend une autre tournure.

Ce concept de société publique locale m'a toujours étonné. Il s'agit d'une société anonyme détenue par des collectivités publiques. Or, d'une manière générale, le secteur public n'est pas forcément le meilleur gestionnaire pour ce genre d'opérations. D'autant que si cette société rencontre des problèmes pour des raisons diverses et variées, que fait-on du personnel ? Est-il réintégré ou non ? Cela pose de nombreuses difficultés. Sur le principe, c'est toujours un peu discutable. Mais il serait intéressant de savoir si d'autres partenaires veulent se greffer à l'affaire.

M. le maire

Les discussions vont dans le sens de ce que vous dites. Mais je ne peux pas vous en dire plus pour le moment.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Benjamin LANIER

Une explication de vote. Dans la délibération, il est écrit que l'on donne acte de la communication et non pas du rapport. On va donc dire qu'il s'agit bien d'une communication.

Communication du rapport relatif à l'exercice 2015 de la SEMA Sceaux

M. le maire

Comme vous le savez, la SEMA Sceaux est détenue à 60 % par la Ville de Sceaux, à 20 % par Sceaux Habitat, et à 20 % par la Caisse des Dépôts et consignations.

La SEMA Sceaux gère un patrimoine qui n'a pas changé depuis l'année dernière. L'exercice clos au 31 décembre 2015 dégage un déficit de 20 328, 50 €.

Le capital restant dû de la dette de la SEMA Sceaux auprès des établissements de crédit s'élève à un montant total de 3 517 058 €.

La situation nette de la SEMA Sceaux s'établit à 2 076 096 € après prise en compte des résultats 2015.

Il n'y a pas eu de modification essentielle dans le fonctionnement de la SEM en 2015. Il y en aura en revanche dans les années à venir. Je vous en ai dit un mot lors de la dernière séance du conseil, et nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

J'ai deux questions.

Il y a une différence entre le chiffre indiqué dans la note de présentation qui fait apparaître 124 logements et celui indiqué au chapitre Patrimoine du rapport qui est de 121 logements. 3 logements ont disparu. Je pense qu'il s'agit peut-être des propriétés sises 13 et 21 avenue Jules Guesde.

M. le maire

C'est cela.

Dominique DAUGERAS

Ma deuxième question porte sur la différence de résultat. On parle de l'exercice clos au 31 décembre 2015 qui dégage un déficit de 20 328,50 €. Le résultat de l'activité agréée est de +47 109,64 euros et celui de l'activité non agréée est de -67 438,14 €. J'aurais voulu savoir quelle était la différence entre l'activité agréée et l'activité non agréée. Pourquoi l'une est-elle positive et l'autre accuse-t-elle un gros déficit ?

M. le maire

L'activité agréée porte sur les logements sociaux. Le patrimoine de la SEM comprend des logements sociaux, les 85 logements situés rue Léon Blum et les 24 logements situés rue du Docteur Roux, des logements PLI et des propriétés.

Ces dernières ont été acquises par la SEM pour des réserves foncières et seront vendues très prochainement. Le 2 sentier de Paris est en cours de vente et les propriétés situées avenue Jules Guesde sont incluses dans l'opération des Quatre Chemins.

Les 12 logements PLI ne sont pas considérés comme des logements sociaux et font partie de l'activité non agréée.

Les propriétés dont il est question ont généré des coûts sans apporter de revenus, puisqu'il s'agissait de maisons qui n'étaient plus louées. Il a en effet fallu payer des taxes. L'activité logement social, qui est l'activité principale de la SEM, dégage un résultat de 47 000 €, mais les coûts de portage des propriétés sont relativement importants et se sont élevés à 67 000 €. J'ajoute que les logements PLI rapportent des loyers, mais les charges financières sont relativement importantes avec un amortissement des emprunts assez rapide, ce qui contribue aussi au déficit de l'activité non agréée.

En fait l'activité non agréée est essentiellement liée aux réserves foncières. Ces trois propriétés ne sont pas des logements au sens où personne n'y habite. Ce sont des réserves foncières qui vont disparaître de l'actif, puisqu'elles seront intégrées dans les opérations.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VIII- DEVELOPPEMENT DURABLE

Approbation d'une convention avec le SIPPAREC et le SIGEIF pour l'efficacité énergétique et la valorisation des certificats d'énergie.

Florence PRESSON

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie constitue l'un des instruments importants de la politique française de maîtrise de la demande énergétique.

Ils reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie, ceci, afin de promouvoir activement l'efficacité énergétique. Dans le cas contraire, une notion de pénalité est appliquée.

Il s'avère que le seuil de dépôt des dossiers pour la période 2015-2017 a été relevé à 50 gigawattheures, ce qui justifie un rapprochement entre le SIPPAREC et le SIGEIF de façon à atteindre plus facilement ce seuil.

Juste pour vous donner une idée, 50 gigawattheures correspondent à l'isolation de 50 toitures de 1 000 m² par an. C'est donc un chiffre assez important à atteindre.

Le nouveau dispositif se traduit par une convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la collectivité.

Ce projet de convention d'habilitation a pour fonction de définir le SIPPAREC comme en mesure d'effectuer les démarches permettant d'aboutir à la valorisation des CEE, suite aux opérations d'efficacité énergétique menées par les bénéficiaires.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la convention d'habilitation tripartite qui permettra ainsi de disposer des expertises du SIGEIF et du SIPPAREC et d'atteindre, par l'effet du regroupement, la quantité minimale de CEE nécessaire au dépôt de dossier et de réaliser la vente des CCE aux meilleures conditions possible.

M. le maire

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Globalement, nous n'avons rien contre. Malgré tout, je voudrais que vous nous expliquiez la logique qui consiste à demander aux vendeurs d'énergie d'obliger ceux qui consomment à faire des économies. Cela me semble un peu compliqué. Il aurait été plus facile d'inciter directement ceux qui consomment et de leur proposer des encouragements dans un sens ou dans un autre.

Il s'agit de proposer aux consommateurs de faire des économies moyennant des certificats d'énergie. J'ai l'impression que, dans ce pays, on cherche toujours à faire compliqué alors que l'on peut faire simple. Est-ce que vous pouvez m'expliquer la logique de ce coup de billard à deux bandes ?

Benjamin LANIER

Quel est le montant représenté par ces certificats d'énergie pour la Ville ? Quelles actions ont été mises en place à Sceaux pour parvenir à ces économies d'énergie ?

Florence PRESSON

S'agissant de la question de Monsieur Campan, cela fonctionne sur le principe du pollueur payeur. Les vendeurs d'énergie doivent s'engager sur la promotion et l'encouragement, afin que tout le monde réduise sa consommation. Ensuite, je n'ai pas d'avis particulier. Tant que l'on est dans une démarche de réduction et d'économies, cela me convient.

S'agissant de la question de Monsieur Lanier, la réponse est compliquée. Je peux vous dire qu'un kilowattheure cumulé actualisé est à 0,002 €. Si l'on isole la toiture d'une école de 1 000 m², le montant des CEE s'élève à 4 950 €. S'il s'agit d'une isolation des murs de 1 000 m², cela génère 3,24 gigawattheures, soit 8 100 €.

Benjamin LANIER

Excusez-moi, est-ce qu'il y a eu, pendant la mise en place de la convention, une évaluation de ce que cela pourrait rapporter à la Ville ?

M. le maire.

Il s'agit d'une convention-cadre. Ce n'est pas la première que nous passons.

Florence PRESSON

Il s'agit de la troisième étape. La différence réside dans le seuil à atteindre. Il était jusqu'à présent d'environ 20 gigawattheures, ce qui était beaucoup plus facile à atteindre.

En 2014, pour la troisième étape, 2015–2017, le seuil minimal est passé à 50 gigawattheures, soit l'équivalent de 25 toitures de 1 000 m². C'est très compliqué à atteindre. C'est la raison pour laquelle il y a eu ce rapprochement entre le SIPPAREC et le SIGEIF. Sinon nous devrions tous payer une amende, car nous ne pourrions pas atteindre seuls ce seuil.

Jean-Pierre RIOTTON

Il existe aujourd'hui des certificats de conformité. Une commune comme la nôtre ne peut pas revendre sur le marché ses économies. C'est déjà la troisième convention que nous signons et le 6 juillet, le SIPPAREC a demandé aux communes de pouvoir s'associer au SIGEIF pour pouvoir présenter aux fournisseurs 50 gigawattheures qui seront mis en vente au meilleur prix. Cela permet aux fournisseurs de moins investir sur les centrales et en même temps d'améliorer les économies d'Énergie sur le patrimoine de la commune.

M. le maire

Voilà. Il n'y a pas de souci.

Benjamin LANIER

Je n'ai pas dit qu'il y avait des soucis. Je cherche juste à comprendre.

Et quelles sont les actions menées par la Ville ?

M. le maire

Nous avons fait des travaux de rénovation de toiture à l'école maternelle des Clos. Nous arrivons au bout du cycle de changement des fenêtres. Il faudra donc relancer un cycle. Nous faisons tous les ans des travaux de rénovation qui s'accompagnent de travaux visant à faire des économies d'énergie.

Jean-Pierre RIOTTON

Je fais chaque année une communication du rapport du SIPPAREC et SIGEIF et je vous donne la somme des économies d'énergie reversée à la commune.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous avez pratiquement répondu à ma question. Cela concerne bien les travaux de la collectivité ? Il n'y a pas d'autres éléments à prendre en compte.

M. le maire

Tout à fait.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention de partenariat avec le département des Hauts-de-Seine pour la création d'un site internet d'information et de sensibilisation sur la perruche à collier.

Florence PRESSON

La multiplication de ces oiseaux exotiques conduit à s'interroger sur les possibles conséquences en termes d'impact écologique, de nuisance ou de dégradation.

Un groupe de réflexion est en place sur la prolifération des perruches à collier piloté par le département des Hauts-de-Seine, avec le Muséum national d'histoire naturelle, la Ligue de protection des oiseaux, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi que les villes de Châtenay-Malabry et d'Antony.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat avec le Département pour la création du site Web dédié au sujet, étant précisé que le logo de la Ville sera utilisé sur les documents de communication relatifs à la perruche à collier, et que la convention est conclue à titre gratuit.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

C'est certainement l'un des sujets les plus importants de l'année. Mais je dois dire que j'y suis assez sensible. Je remarque effectivement, du côté de chez moi, une diminution d'un certain nombre d'espèces que je voyais il y a 10 ou 12 ans et que je ne vois plus.

Sceaux, le 29 septembre 2016

Les seules espèces que je vois assez fréquemment sont les mésanges à tête noire. Et je suis désolé de ne pas voir un certain nombre d'autres oiseaux que je voyais auparavant, en particulier, la mésange huppée que je ne vois plus depuis 7 ou 8 ans, entre autres.

Ma question est la suivante. Faire un site, c'est très bien. Mais l'objectif, c'est d'abord de prouver que ces perruches ont effectivement un impact négatif sur la diversité des espèces, et ensuite de trouver des moyens de les limiter, voire de les réduire. Faire un site, c'est bien gentil. Mais que fait-on ensuite ?

Florence PRESSON

Le Muséum national d'histoire naturelle ainsi qu'un certain nombre de ligues de protection des oiseaux travaillent sur l'observation de ces perruches. Il y a eu aussi des appels aux citoyens pour déclarer un certain nombre d'événements liés à cette espèce. Je pense qu'il s'agit vraiment d'un sujet d'étude et de recherche. Nous avons régulièrement sur Sceaux Info Mairie des demandes concernant des questions similaires aux vôtres. L'idée, c'est que toutes les personnes travaillant sur le sujet puissent publier l'information et permettre ainsi à chacun de savoir ce qu'il en est. C'est véritablement un site d'information qui devrait permettre d'apporter des réponses et de présenter les recherches en cours sur le sujet.

Christian LANCRENON

Est-ce que des groupes défendant ces fameuses perruches assistaient aux réunions ? Il est parlé dans la note de présentation de la Ligue de protection des oiseaux.

Florence PRESSON

Je ne sais pas. Il s'agit tout d'abord de faire de l'observation et de comprendre comment ces perruches se sont adaptées et comment elles prolifèrent.

M. le maire

Pour rassurer Monsieur Lancrenon, je ne pense pas que les structures dont il est question dans cette note, y compris la Ligue de protection des oiseaux, défendent les perruches à collier, car elles ont plutôt tendance à manger les autres espèces.

Dominique DAUGERAS

Je pense qu'il y a effectivement une baisse de la biodiversité. Il est certain que des espèces entières d'oiseaux ont disparu. Il n'y a plus d'hirondelles dans la région parisienne. Elles arrivaient avant le 2 ou le 3 mai dans la région parisienne. Maintenant, il n'y en a plus.

Il paraît que tous ces oiseaux disparaissent pour deux raisons. Premièrement, parce qu'ils ne peuvent plus trouver à se nicher du fait de l'architecture. Deuxièmement, les insectes dont ils se

nourrissent ont également disparu. Je ne dis pas qu'il faille réintroduire les insectes, mais l'on peut peut-être envisager l'installation de perchoirs pour les hirondelles.

Florence PRESSON

Des recherches ont été faites sur la disparition des hirondelles. Il apparaît que les revêtements des architectures actuelles les empêchent de créer leur nid. Il y a toute une opération qui consiste à dire que mettre l'équivalent d'une feuille A4 dans une matière granuleuse sur chacun des bâtiments permettrait aux hirondelles de faire à nouveau leur nid.

S'agissant des insectes, c'est l'occasion de développer des hôtels à insectes et d'encourager la diminution du recours aux produits chimiques. Si vous allez d'ailleurs dans les grandes surfaces dédiées au jardinage, vous verrez que ces produits ne sont plus en accès libre et des conseils sont dispensés par les vendeurs pour un usage limité et raisonné de ces produits.

Jean-Pierre RIOTTON

Je voulais juste savoir s'il y avait un recours contre l'Aéroport ADP, car la prolifération de ces perruches est due sous responsabilité de l'Aéroport de Paris dit ADP qui ont abîmé une cage à perruches.

Florence PRESSON

J'ignorais cette version. Je croyais qu'il s'agissait de quelqu'un qui avait une volière dans le Parc de Sceaux.

Jean-Pierre RIOTTON

Un avion est arrivé transportant des poissons rouges et des perruches. La volière a été esquinée lors du déchargement et un grand nombre de perruches se sont envolées.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je voudrais quand même vous informer que toutes les espèces ne sont pas en danger. J'ai ainsi constaté que la grenouille et le crapaud étaient toujours vivants à Sceaux grâce à Monsieur Campan et à ses amis. Nous les en remercions.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous interprétez en crapauds. Ce sont des grenouilles.

Sceaux, le 29 septembre 2016

M. le maire

La grenouille couronnée est un animal très noble ! Je vous en remercie.

Jean-Jacques CAMPAN

Le plaisir est pour nous.

IX- RESSOURCES HUMAINES

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale et police municipale.

M. le maire

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

Il s'agit de supprimer un poste de rédacteur, un poste d'adjoint administratif de 2^e classe, un poste d'agent de maîtrise et un poste d'éducateur principal de jeunes enfants, et de créer 3 postes d'adjoints administratifs de 1^{re} classe et un poste d'éducateur de jeunes enfants.

Adaptation du tableau des effectifs liée à un changement de filière

Un agent a demandé à changer de filière, ce qui est statutairement réglementaire. Ce changement se fera par intégration directe. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel

Un adjoint administratif de 2^e classe a réussi le concours d'adjoint administratif de 1^{re} classe. Ses nouvelles missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe.

Adaptation du tableau des effectifs liée à un reclassement pour raison de santé

Un brigadier a été reclassé pour raison de santé depuis quelque temps. Il souhaite maintenant intégrer la filière correspondant à son nouvel emploi. Le comité médical ayant émis un avis favorable, il est proposé de supprimer le poste de brigadier à temps complet.

Au total, les effectifs Ville et CCAS passent au 1^{er} octobre à 443,57 ETP.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Ma question concerne la transformation des postes d'adjoint administratif 2^e classe en postes d'adjoint 1^{re} classe à la suite de la réussite d'un concours. Tant mieux pour eux, mais je voudrais savoir à quoi cela correspond sur le plan du travail. Les agents concernés ont-ils davantage de responsabilités ? Est-ce que cela correspond à des besoins de la commune ? Est-ce que leur travail est d'autant plus efficace, parce qu'ils ont passé ces concours ?

Je me souviens que lorsque j'étais moi-même dans l'enseignement, le nombre de postes était limité en fonction des besoins de l'Éducation nationale. Les professeurs qui réussissaient un concours étaient souvent nommés ailleurs. S'agit-il en l'occurrence de besoins avec des responsabilités supplémentaires sur des fonctions plus difficiles ?

M. le maire

Vous avez raison. Il est arrivé que certains de nos agents passent des concours, connaissent une promotion et que nous ne puissions pas créer le poste permettant de les accueillir. Soit ils ne bénéficient pas de leur concours, soit ils partent dans une autre collectivité sur un autre poste. Cela arrive assez fréquemment. C'est le propre du système de la fonction publique territoriale.

En l'occurrence, l'agent a passé ce concours et nous avons pu le nommer sur un poste un peu différent à la faveur d'une réorganisation du service, ce qui nous a permis de le garder dans notre administration, puisque nous en étions particulièrement satisfaits. La différence entre un adjoint administratif de 2^e classe et un adjoint administratif de 1^{re} classe n'est pas non plus très importante. Mais vous avez raison de poser la question. Il faut faire en sorte que les postes créés correspondent en effet aux besoins du service public.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Bilan de résorption de l'emploi précaire et adoption du programme d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016-2018

M. le maire

Il s'agit d'un sujet, sur lequel nous avons déjà délibéré, relatif à mise en œuvre de la loi Sauvadet du 12 mars 2012. Cette loi prévoit que le bénéfice de l'accès à la fonction publique territoriale est subordonné, pour les agents titulaires d'un contrat à durée déterminée, sur emploi permanent, à une durée de service public effectif au moins égale à quatre années en équivalent temps plein :

- ✓ soit au cours des six années précédant le 31 mars 2011 ;
- ✓ soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement auquel ils postulent. Dans ce cas au moins deux des quatre années de service exigées, en équivalent temps plein, doivent avoir été accomplies au cours des quatre années précédant le 31 mars 2011.

Le comité technique a été saisi le 21 février 2013 d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce dispositif a été reconduit dans le cadre du décret du 11 août 2016 jusqu'au 12 mars 2018.

Un mot sur le bilan de l'application du dispositif issu de la loi du 12 mars 2012. Les recrutements pour l'accès à l'intégration ont été opérés, soit par la voie des sélections professionnelles organisées par le Centre interdépartemental de gestion de la Petite couronne pour les cadres d'emplois d'accès par concours, soit par recrutement direct pour les cadres d'emplois à accès direct, prévu par le statut.

Les sélections professionnelles ont permis aux agents ayant postulé lors de l'ouverture des sessions de recrutement de démontrer leurs qualités professionnelles au vu de leur propre expérience et en rapport avec les besoins de la collectivité.

Plusieurs programmes pluriannuels se sont succédé et ont été adoptés par délibération des 28 mars 2013, 30 septembre 2014 et 17 décembre 2015.

Il vous est donc proposé d'adopter un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de l'application du décret du 11 août 2016 pour les années 2016-2018.

Le tableau joint à la note de présentation vous donne le bilan de ce qui a été fait.

Je précise que cela concerne des agents déjà en poste. Ce sont des créations de postes d'agents publics titulaires, mais ce ne sont pas des créations de postes au sens fonctionnel. Vous avez pu constater qu'il y a même un agent qui n'a pas été admis par le jury de sélection professionnelle. Cet agent n'est d'ailleurs plus agent de la Ville.

Il est proposé en 2016 un poste de chef de service Sceaux Info Mairie, un poste de chef du service de gestion budgétaire et comptable, un poste de chef du service Archives et documentation.

5 adjoints territoriaux d'animation ont été titularisés en 2013. Cela fait partie de notre volonté de consolider la filière animation.

Pour ce qui concerne le programme pluriannuel à venir, nous proposons pour les années 2016 à 2018, 18 adjoints d'animation. Nous avons aujourd'hui entre 70 et 80 agents d'animation, parmi lesquels seulement 30 sont titulaires. Tous les autres sont encore contractuels ou vacataires, y compris avec un nombre d'heures important. Il faut donc consolider cette filière animation qui est devenue très importante dans nos villes, notamment avec la réforme des rythmes scolaires. Les centres de loisirs sont par ailleurs de plus en plus occupés. 90 % des enfants de Sceaux restent ainsi à la pause méridienne sur l'ensemble des écoles. Cela nécessite un encadrement professionnalisé.

Il est ensuite proposé trois postes à l'issue d'une sélection professionnelle. Ces postes ne seront donc pas forcément créés, puisqu'il faut que les agents réussissent au préalable leur passage devant le jury.

Benjamin LANIER

Permettre la résorption des emplois précaires est une très bonne chose. Cela offre aux agents une perspective plus sûre pour l'avenir.

Comment se fait-il que les trois personnes titularisées en 2016 apparaissent au programme 2013–2015 ? C'est d'ailleurs mis en reconduction pour la suite. Est-ce que c'était une manière de les sécuriser avant la reconduction de la loi ?

M. le maire

Je crois que cela est dû à un problème de calendrier dans l'organisation des sessions. Certaines sessions ont dû être reportées.

Christian LANCRENON

Je m'étonne que mes collègues Républicains laissent passer un tel dossier. On a l'impression que cette note de présentation a été écrite par Benjamin Lanier. Rien que sur la sémantique, le mot précarité est complètement galvaudé. Précaire, c'est une connotation extrêmement péjorative et négative.

Dans ce cadre, pourquoi parler de précarité ? Vu ma place, c'est très facile pour vous de rire. Je critique cette notion d'emplois précaires. Je trouve que l'on aurait pu employer un autre terme, car il y a bien d'autres emplois précaires que ceux-là. Les gens qui occupent réellement un emploi précaire seraient très choqués. Je conteste donc fortement cette notion d'emplois précaires.

On va me renvoyer dans mes cordes. Allez, vas-y Isabelle, vas-y, déchaîne-toi !

M. le maire

M. Lancrenon, ne jouons pas à Clinton vs Trump. Respectons-nous !

Benjamin LANIER

Je ne crois pas que M. Sauvadet soit membre du gouvernement ou du parti socialiste. Mais c'est une personne tout à fait respectable qui réalise des lois assez intéressantes.

Je suis désolé, mais lorsque vous êtes vacataire, vous êtes dans une situation précaire. Lorsque vous êtes en CDD, vous êtes dans une situation précaire, même si vous êtes dans la fonction publique territoriale. Cela n'empêche pas les autres situations que vous évoquez. Mais ce n'est pas, parce que les personnes travaillent au sein d'une collectivité territoriale qu'elles sont assurées d'avoir un emploi à vie. Ce n'est pas vrai.

Cette loi permet de sécuriser les parcours des uns et des autres. Et je ne vois pas en quoi quelqu'un travaillant dans une municipalité est moins en précarité, parce qu'il est vacataire qu'une personne en CDD dans le privé. Les situations sont pour moi comparables et nécessitent des mesures d'accompagnement telles que celles-ci.

Isabelle DRANCY

On parle de résorption de l'emploi précaire. Ce n'est pas un intitulé que nous avons choisi. Nous sommes tenus chaque année de faire un bilan de ces emplois qui ne sont pas des emplois de fonctionnaires et qui sont définis comme étant de la résorption de l'emploi précaire.

Il n'y a donc aucune connotation. C'est l'appellation officielle. Ce n'est pas à nous de choisir le terme. Ce bilan s'intitule « *bilan sur la résorption de l'emploi précaire* ». Il s'agit d'un texte législatif.

Claude DEBON

J'ai noté quelques questions. Je recherche un peu la cohérence entre les effectifs. J'ai eu l'impression que ce n'était pas toujours cohérent.

Page 5, je me suis interrogée sur la différence entre l'effectif de 16 agents identifiés pour les besoins de la collectivité et seulement 11 nominations. Pourquoi cet écart ?

Ensuite, sur les dossiers éligibles par rapport au plan Sauvadet, on parle en page 8 de 15 agents d'animation intégrables par voie directe. On ne retrouve 17 ensuite, puis 18 en page 10. J'avoue que je n'ai pas très bien compris la diversité des chiffres.

Le dernier point concerne le nombre d'adjoints d'animation susceptibles d'être intégrés. J'ai bien compris l'argument qui consiste à dire qu'il s'agit d'une nouvelle filière répondant à des besoins de la collectivité. En même temps, cela représente quand même beaucoup de monde.

Je me demandais s'il était nécessaire de pérenniser des postes d'animation en aussi grand nombre. Ce qui me semble caractériser la fonction de l'animation, c'est l'importance de la mobilité, la diversité des actions dans lesquelles ils peuvent se trouver et qui permettent par conséquent d'alimenter leurs propres compétences et leur propre professionnalisme. Je me suis vraiment interrogée par rapport à la quantité des intégrations prévues dans cette filière.

M. le maire

Je reconnais que le tableau est un peu compliqué à lire.

Le programme prévoyait 16 postes d'animation pour les besoins de la collectivité. 11 postes ont été pourvus. Un agent n'a pas été admis sur l'un des postes, un poste n'a pas reçu de candidature et trois ont été décalés sur 2016. En fait, deux postes n'ont pas été couverts. Ils l'ont été par un autre système, puisqu'il s'agit d'un besoin de la collectivité.

S'agissant de la filière animation, il faut accepter et encourager la professionnalisation de ce métier très important dans l'acte d'éducation. On a d'ailleurs un problème dans ce pays, puisque l'on appelle Éducation nationale ce qui relève en réalité de l'instruction publique. L'éducation est à l'école, en dehors de l'école, dans les clubs sportifs, les centres de loisirs, et dans la famille. Pour nous, les animateurs sont aussi des éducateurs.

Nous considérons que ce travail d'animation et d'éducation est absolument majeur à Sceaux comme ailleurs, et peut-être encore plus ailleurs qu'à Sceaux, les familles de Sceaux apportant beaucoup dans ce domaine. C'est moins le cas dans d'autres communes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons avoir un service structuré, accompagné et encadré.

Nous sommes d'ailleurs très satisfaits de la façon dont cela se passe. Les animateurs ont un très bon rapport avec les enseignants dans les écoles, mais aussi avec les familles.

Le besoin de ce service peut en effet varier en fonction du nombre d'enfants. Mais l'on ne va pas parier sur l'effondrement du nombre d'enfants à Sceaux. Le besoin peut également varier en fonction du temps passé par les enfants dans les structures municipales. À mon avis, cela ne va pas diminuer et il faut souhaiter que cela ne diminue pas trop fortement. Sinon, cela voudrait dire que des familles sont en difficulté de ressources. Or, le taux de chômage à Sceaux est relativement bas aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Nous avons ainsi beaucoup de familles dans lesquelles les deux parents ont une activité professionnelle. Et nous avons construit notre vie collective à Sceaux en proposant de nombreuses places de petite enfance. Cela fait partie de notre démarche.

Le besoin pourrait enfin varier à cause de la concurrence d'associations ou du secteur privé. S'agissant des associations, nous devrions les subventionner et je ne suis pas sûr que cela serait finalement intéressant. S'agissant du secteur privé, cela coûterait plus cher aux familles. On peut donc parier sur le fait que les besoins dans ce domaine ne vont pas se réduire.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons continuer à structurer le service Animation. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vœu relatif à la mise en œuvre de l'indemnité kilométrique en faveur des usagers du vélo au sein de la fonction publique territoriale.

Patrice PATTEE

Cette délibération porte sur un sujet que vous aimez tous : le vélo.

Elle s'inscrit dans le prolongement de la politique suivie par cette équipe municipale et les précédentes en faveur du développement du vélo sur son territoire, et même au-delà, pour le bénéfice des Scéens, qu'ils soient cyclistes ou non.

Le développement de la circulation en vélo profite en effet à tout le monde, puisque cela permet de réduire les nuisances, la pollution ainsi que les besoins de stationnement devant la piscine ou les gymnases.

Pour encourager le développement de la pratique du vélo, le Club des villes cyclables a incité l'État à instaurer une indemnité kilométrique vélo pour les salariés ayant fait le choix de se déplacer à vélo pour se rendre à leur travail. Beaucoup de nos voisins européens ont adopté cette politique depuis très longtemps, en particulier les Belges. Les expérimentations menées par l'ADEME en 2014 ont démontré le fort effet incitatif de l'indemnité kilométrique vélo.

Cette mesure a par conséquent été intégrée dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette mesure est aujourd'hui effective dans le secteur privé depuis le début de l'année. Le Club des villes cyclables a ensuite souhaité l'élargir au domaine public. Elle a donc été instituée à titre expérimental pour les agents du ministère du Développement durable.

Nous souhaitons pouvoir expérimenter cette IKV dans la fonction publique territoriale en général, et à Sceaux en particulier.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ demander au gouvernement la généralisation de l'IKV dans la fonction publique, et au moins la fonction publique territoriale.
- ✓ à défaut, de demander au gouvernement d'autoriser la ville de Sceaux à expérimenter l'IKV pour les collectivités locales.

Si nous obtenons cette autorisation, la Ville s'engage à étudier le déploiement de l'IKV auprès de ses agents.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

J'aimerais savoir comment vous allez vérifier que les fonctionnaires de la territoriale viendront effectivement à vélo. Ils déclareront qu'ils ont un vélo. On peut supposer que ce sera le leur. Mais viendront-ils effectivement tous les jours à vélo ?

Dans le cas d'un vélo électrique, la production d'électricité... C'est vrai que cela peut être du développement durable, mais il faut l'acheter. C'est plus cher et il faut le produire.

Enfin, si l'on indemnise les gens qui font du vélo, pourquoi ne pas aussi rembourser les piétons de l'usure de leurs chaussures ?

Benjamin LANIER

Je tiens à féliciter M. Pattée. Avec cette mesure, la Ville décrochera, non pas le guidon d'or, mais au moins le guidon de cristal. Même si certains collègues n'écoutaient pas très attentivement, c'est un vœu que nous soutenons avec vigueur. C'est une très bonne chose.

Nous voterons donc pour ce vœu.

Jean-Jacques CAMPAN

Un petit commentaire supplémentaire à ce vœu qui nous pose problème. Je pense notamment à la complexité de la gestion de ce genre de dispositif. Les transports en commun sont déjà partiellement pris en charge. Il me semble que l'action publique devrait davantage s'orienter sur la mise en place de structures permettant la pratique de vélo. Ensuite, charge à chacun de prendre ses responsabilités.

Même en admettant que l'on puisse aller dans ce sens, ne serait-il pas plus intelligent d'attendre le résultat de l'expérimentation en cours ?

Le décret institue à compter du 31 août, à titre expérimental, pour deux ans une prise en charge de l'IKV pour les agents relevant du ministère du Développement durable et du Logement. Ne serait-il pas plus astucieux d'attendre le résultat de cette expérimentation pour voir exactement ce que cela donne ?

Cette notion d'expérimentation me semble intéressante. Je citerai un exemple qui n'a rien à voir avec le vélo. Des essais ont été menés sur la rocade de Rennes pour déterminer l'impact d'une baisse de la vitesse de circulation. Ils ont ainsi pu parvenir à un compromis. Cette démarche me semble assez intelligente.

Avant de nous lancer dans un dispositif qui risque d'être compliqué, la DRH devant recenser qui utilise un vélo ou non, nous proposons d'attendre le résultat des deux années d'expérimentation au ministère du Développement durable. En fonction des résultats, nous pourrions alors décider si cela en vaut la peine ou non.

M. le maire

Il ne vous a pas échappé qu'il ne s'agissait pas d'instituer l'IKV. C'est un vœu que nous adressons pour que les textes qui concernent les agents de la fonction publique territoriale puissent être publiés. Il y a certes des sujets plus importants et plus urgents, mais il s'agit d'une demande qui est portée par beaucoup d'autres collectivités ainsi que par l'ensemble des acteurs de la territoriale.

Lorsque nous déciderons d'instaurer cette mesure à Sceaux, nous devons faire une délibération pour déterminer de manière précise le fonctionnement de ce dispositif.

Jean-Jacques CAMPAN

Cela ne change rien à mon raisonnement. Attendons les résultats de l'expérimentation.

M. le maire

On peut très bien voter le vœu. L'État, dans sa mansuétude à l'égard de la territoriale, sortira les textes nécessaires qui feront l'objet d'une consultation auprès du conseil supérieur. Et nous déciderons ensuite d'appliquer ou non cette mesure.

Catherine ARNOULD

J'aimerais savoir si cette prime pour le vélo s'ajoutera à la prime transport. C'est là le problème. Si l'on perçoit cette prime vélo, on n'a pas à percevoir la prime pour le Navigo.

Patrice PATTEE

C'est cumulable. Certaines personnes ont de très longues distances à faire pour se rendre au travail et utilisent le vélo pour se rabattre sur une gare. L'indemnité est de 0,25 € par kilomètre. Ce n'est donc pas dispendieux. Mais cela permettra de leur faire gagner beaucoup de temps sur leur trajet domicile/travail.

Les textes prévoient le cumul de ces deux indemnités.

Je répondrai aux remarques qui ont été faites.

Monsieur Lanier, ce n'est pas le guidon de cristal que nous allons décrocher, mais le vélo d'or.

Madame Daugeras, il sera assez simple de repérer les gens qui utilisent leur vélo pour se rendre sur le lieu de travail. En général, ils transpirent un peu plus. Je plaisante.

Sceaux, le 29 septembre 2016

Ce qui est prouvé, c'est que les gens qui se déplacent à vélo pour venir travailler sont plus productifs, moins malades et sont de meilleure humeur. Cela a été mesuré.

M. le maire

C'est aussi vrai pour la marche.

Christian LANCRENON

Je suggère que l'on appelle M. Pattée, M. Vélo.

Blague à part, tout cela est tendance. Il suffit de faire un tour à Amsterdam pour voir que nous prenons un bon chemin. Tout est bon pour mettre en œuvre ce mouvement.

M. le maire

Nous passons au vote. Il s'agit d'un vœu et non pas de la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

X- AFFAIRES FINANCIÈRES

Budget ville – exercice 2016 – approbation de la décision modificative n° 1

Isabelle DRANCY

Nous sommes invités à voter sur la première décision modificative en matière budgétaire par rapport au budget voté le 31 mars dernier.

Cette décision modificative concerne à la fois la section d'investissement et la section de fonctionnement. Elle est liée aux réajustements qui doivent intervenir dans l'année en fonction des notifications définitives et de l'évolution de l'exécution budgétaire.

S'agissant de la section d'investissement, nous prévoyons un abondement comptable d'un montant de 432 000 €. Une petite précision : si vous faites la somme des montants indiqués, vous constaterez un delta de 100 € entre le montant de 432 000 € indiqué dans la délibération et la

somme des dépenses. Cela est lié à des règles d'arrondis en particulier sur l'achat du véhicule pour un montant de 10 100 €.

S'agissant de la section d'investissement, nous prévoyons donc un abondement de 432 000 €.

En dépenses :

- ✓ 10 100 € pour l'achat d'un véhicule destiné au service de soins infirmiers.
- ✓ 125 000 € d'opérations pour compte de tiers. Parmi ces opérations, on peut citer les travaux réalisés pour Vallée Sud Grand Paris et sur la rue des Pépinières, rue commune à Sceaux et à Fontenay-aux-Roses. Nous avons voté les travaux par délibération en date du 30 juin et nous avons estimé la participation de la ville de Fontenay à 66 000 €.
- ✓ 167 000 € d'honoraires pour les opérations de rénovation de la bibliothèque et de l'église. Nous avons voté un montant de dépenses d'environ 90 000 € pour la bibliothèque et de 250 000 € pour l'église. Les travaux avançant plus vite que prévu, nous devons augmenter les dépenses de 167 000 €.
- ✓ 50 000 € complémentaires pour l'achat de logiciels. Il est envisagé de revoir notre organisation en matière d'accueil et de centralisation des courriels au sein de toute la mairie. Il est par conséquent nécessaire de se moderniser pour améliorer toute la gestion de la relation avec le public.
- ✓ 82 000 € de compléments pour les acquisitions foncières à réaliser au cours de l'exercice 2016. Nous avons voté dans le budget des crédits pour l'acquisition du Château de l'Amiral.
- ✓ 4 000 € d'opérations d'ordre de reprises de subventions transférables.

Et nous inscrivons en recettes :

- ✓ 416 000 € du produit de la vente du terrain situé au 2 bis avenue Jules Guesde suite à la délibération du 30 juin dernier. Cette maison appartenant à la Ville sera vendue à Logis Transport en vue de la construction de logements.
- ✓ 1 000 € d'opérations d'ordre.
- ✓ 125 000 € de remboursements des dépenses engagées dans le cadre des opérations pour comptes de tiers.
- ✓ Une réduction de 110 000 € de la prévision d'emprunt en fonction des recettes nouvelles certaines connues en cours d'année et des réductions de prévision de dépenses.

Voilà pour l'abondement de la section investissement. Parallèlement à cela, nous vous proposons de délibérer sur la section de fonctionnement pour un montant de 301 000 € décomposé comme suit :

En dépenses :

- ✓ 294 000 € de frais de personnel supplémentaire, liés à la rémunération des animateurs pour les NAP et l'espace Rotonde au Blagis et à l'augmentation du nombre d'ATSEM liée à l'ouverture d'une classe et l'encadrement des études dirigées compte tenu de

l'augmentation importante du nombre d'enfants inscrits.

- ✓ 7 000 € de dépenses diverses parmi lesquelles une subvention pour l'association départementale des Blagis (L'ADIB) et le reversement de la quote-part de la taxe de séjour sur les hôtels et locations meublées, ainsi que sur toutes les plates-formes mettant en relation des touristes et des locataires ou propriétaires. Nous devons ainsi reverser au Département 10 % de cette taxe de séjour.

S'agissant des recettes en section de fonctionnement, nous prévoyons :

- ✓ 127 000 € de recettes supplémentaires en matière de taxe additionnelle aux droits de mutation. 127 900 € d'augmentation des recettes des produits des services suite à une hausse de la fréquentation de la pause méridienne et des études dirigées.
- ✓ 33 000 € de DGF supplémentaire notifiée par rapport à l'inscription budgétaire, ce qui est une bonne surprise.
- ✓ 10 100 € de subventions de l'ARS pour l'achat d'un véhicule pour le SSIAD.
- ✓ 3 000 € d'opérations d'ordre.

Voilà détaillée la décision modificative qui permet de réduire la prévision d'emprunt et ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai un peu de mal à raccorder votre note de présentation avec le tableau.

Vous indiquez dans la note de présentation 161 000 € d'honoraires pour les opérations de rénovation de la bibliothèque et de l'église, liés des avancements d'études plus rapides. Je retrouve ce montant dans le tableau sous le libellé frais d'études à 91 000 €, mais les 70 000 € sont enregistrés sous le libellé vente de logiciels. J'ai eu un peu de mal à raccorder les éléments. Cela ne change pas le total global, mais il y a une petite erreur dans la répartition.

Isabelle DRANCY

Les chiffres que je vous ai donnés sont ceux qui ont été intégrés dans les applicatifs.

M. le maire

Oui, vous avez raison. Mais le total est bon.

Jean-Jacques CAMPAN

Ce n'est pas très grave. C'est simplement pour donner l'impression que l'on a lu le tableau.

Ceci étant, nous ferons comme d'habitude. Comme vous le dites si bien, cela ne change pas le budget. Et surtout, cela ne réduit pas la dette de manière significative. Nous voterons contre en cohérence avec notre vote sur le budget.

Benjamin LANIER

En cohérence avec notre vote sur le budget, nous voterons contre, mais nous notons tout de même les 33 000 € de la dotation générale de fonctionnement. Vous constatez que cela arrive quand même.

Isabelle DRANCY

On a tout de même perdu près de 600 000 €.

Claude DEBON

C'est un point annexe, mais qui m'est venu en lisant les dépenses de frais de personnel. Il serait intéressant d'avoir un bilan précis du coût des NAP suite à la réforme des rythmes scolaires et à la nouvelle organisation mise en place en 2015. L'État doit abonder, mais l'on ne sait plus de combien. Il serait par conséquent intéressant que nous ayons un point sur ces éléments.

M. le maire

Cela peut faire l'objet d'une question orale lors d'un prochain conseil.

Nous passons vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua., Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables – « créances minimales » pour les années 2008, 2013 et 2014.**Isabelle DRANCY**

La trésorerie principale sollicite l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant total de 310,80 €. Ces titres correspondent à des créances minimales, c'est-à-dire un portefeuille de créances d'un même redevable inférieures à 30 €.

Les actions entreprises ont été les suivantes : avis des sommes à payer, lettre de relance et mise en demeure. L'absence de recouvrement après la mise en non-valeur justifie la présentation en non-valeur, les procédures de recouvrement habituelles (opposition à Tiers Détenteur employeur, CAF et banque) n'étant pas autorisées pour ces seuils très bas compte tenu du coût des poursuites.

Nous vous proposons d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 310,80 € réparties en 20 pièces.

M. le maire

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Opération de mise en accessibilité et en sécurité des établissements du groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc – attribution de la garantie d'emprunt de la Ville.**Isabelle DRANCY**

Le groupe scolaire Sainte Jeanne d'Arc, 27 rue des Imbergères et 7 rue du Docteur Berger a prévu de faire des travaux pour la mise en conformité aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap de ces deux établissements. Il est également prévu de réaliser des travaux d'amélioration de la sécurité incendie.

Les travaux seront financés par un emprunt de 700 000 € et s'échelonnent entre septembre 2016 et septembre 2021. Sainte Jeanne d'Arc a sollicité cet emprunt de 700 000 € auprès de la Société Générale et a sollicité la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % du montant du prêt, soit 350 000 €, l'Association de Gestion de l'Externat Sainte Jeanne d'Arc se portant caution pour les 50 % restants.

Je vous précise que cette garantie d'emprunt est conforme aux règles prudentielles visant à limiter les risques pour la Ville. Trois conditions doivent en effet être respectées :

- ✓ Le plafonnement global de la garantie pour la collectivité, le montant total des annuités

garanties par la Ville auquel s'ajoute le montant total des annuités de la collectivité ne devant pas excéder 50 % des recettes réelles. Nous sommes aujourd'hui à 14 % et nous serons à 14,10 % à l'issue du vote de la délibération.

- ✓ La loi plafonne également le montant des annuités garanties au profit du même débiteur, en l'occurrence l'Association de Gestion de l'Externat Sainte Jeanne d'Arc. Ce montant ne doit pas excéder 10 % du montant total des annuités susceptibles d'être garanties.
- ✓ Enfin, la ville ne peut pas apporter sa garantie pour un montant supérieur à 50 % du montant du prêt.

Nous vous précisons aussi qu'au 31 décembre 2015, le capital restant dû des garanties d'emprunt accordées au secteur privé s'élevait à 109 423,26 €

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Francis BRUNELLE

Juste un commentaire pour faire le lien avec une information qui vous a été donnée lors d'un précédent conseil municipal sur l'agenda programmé d'accessibilité qui s'impose non seulement aux collectivités territoriales, mais aussi à l'ensemble des structures recevant du public. C'est dans ce cadre que l'externat Sainte Jeanne d'Arc se voit imposer ces travaux d'accessibilité, ce qui explique le calendrier étalé sur cinq ans.

Christian LANCRENON

On lit dans la délibération « accessibilité et mise en conformité des bâtiments des deux établissements », et l'on voit un peu plus bas « sécurité incendie ». Vu le climat national, et pour rassurer parents et enseignants, j'imagine que lors des réunions l'autre aspect de la sécurité a été envisagé quitte à engager des travaux.

Isabelle DRANCY

Nous apportons une garantie d'emprunt. On ne s'immisce pas dans le programme de travaux à réaliser.

M. le maire

J'ai délivré une autorisation de travaux dans le cadre du droit des sols. C'est un dossier complexe. Ceux d'entre vous qui connaissent la structuration du collège savent que c'est compliqué. Les travaux prévus aujourd'hui sont essentiellement des travaux d'accessibilité.

S'agissant de la sécurité au collège, l'entrée est relativement protégée.

Christian LANCRENON

Tant qu'à engager des travaux d'un tel montant, autant penser à tous les aspects de la sécurité et pas seulement à la sécurité incendie.

M. le maire

L'établissement a fait leur demande de subvention au Département. Je ne suis pas sûr qu'ils modifient leur dossier dans l'immédiat. Cette délibération arrive à la fin de toute la réflexion. C'est normal. Il fallait que le projet soit prêt pour obtenir l'accord de la banque.

Vous avez remarqué que le taux proposé par la banque est de 1 % sur 10 ans. C'est très peu cher. Et c'est naturellement lié à la garantie de la Ville. Sans la garantie de la Ville, ce serait plus cher. Nous ne faisons pas payer la garantie. Nous mettons ainsi notre réputation à disposition des acteurs locaux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la Ville et le CCAS – approbation de l'avenant n° 2.

Isabelle DRANCY

Depuis mai 2014, le CCAS et la Ville forment par convention un groupement de commandes pour divers achats, afin de mutualiser et d'obtenir des prix plus compétitifs. Cette convention est valable pour six ans.

Nous avons été amenés à élargir le champ d'action de ce groupement de commandes. Au début, il s'agissait d'achats assez limités. Nous avons pris un premier avenant en février 2016 pour élargir ce groupement de commandes aux prestations d'hygiène et de sécurité et aux prestations de médecine du travail.

Nous vous proposons à nouveau d'élargir la convention, afin de faire rentrer dans son champ d'application l'achat de fluides.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Dominique DAUGERAS

C'est une demande de précision. De quels fluides s'agit-il ? Whisky, Porto, bière ?

M. le maire

Connaissant Isabelle, il s'agirait plutôt de champagne...

Isabelle DRANCY

Les achats de fluides concernent l'électricité, le chauffage et l'eau.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Lancement de projets dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2016.

M. le maire

Nous passons maintenant la délibération dont j'ai parlé en début de conseil.

Il s'agit en fait de confirmer ce qui est déjà inscrit dans le budget de la Ville en vue d'obtenir un financement de 971 000 € conformément à la Loi de finances 2016 qui a créé une dotation de soutien à l'investissement public. Compte tenu de la nature des travaux qu'elle envisage de faire, la Ville est susceptible de pouvoir bénéficier de cette dotation. Il faut s'en réjouir. C'est une décision positive obtenue grâce à la mobilisation de l'Association des maires de France.

Comme vous le savez, nous avons délibéré en application de la loi NOTRe, afin de donner délégation au maire pour les demandes de subventions. Nous avons donc rédigé les décisions du maire pour faire ces demandes de subventions. Mais il semblerait que la mise en œuvre de la loi NOTRe n'ait pas encore traversé l'ensemble des couches de l'administration centrale. Les personnes que nous avons en lien pour monter ces dossiers ne semblent en effet pas considérer qu'une décision du maire suffise. Elles nous ont donc demandé de produire une délibération. Cela est arrivé mercredi. J'ai donc demandé que l'on produise au plus vite cette délibération qui concerne des travaux déjà prévus au budget, d'une part des travaux de rénovation thermique à la maternelle des Clos Saint Marcel, des rénovations thermiques à la crèche Charaire et quelques travaux à la MJC.

Nous avons ensuite la mise en accessibilité des bâtiments communaux. 400 000 € sont inscrits au budget.

Il y a enfin la liste très importante des travaux de rénovation de l'éclairage public actuellement en cours comme chacun peut le constater. Seule Madame Daugeras ne peut pas le voir, car il n'y a pour l'instant rien dans son quartier. Mais cela va venir. Je précède votre question. Je vous Sceaux, le 29 septembre 2016

rappelle que nous en avons délibéré lors du vote de la convention avec le SIPPAREC en 2014 ou 2015. L'administration nous a demandé le détail rue par rue.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour obtenir ces aides financières.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Benjamin LANIER

L'État considère que l'on vous a donné trop de pouvoir et demande un vote ce soir.

M. le maire

Il s'agit d'une partie seulement de l'État. Les pouvoirs dont vous parlez ont été donnés par le vote de la loi au Parlement. Il ne faudrait pas que l'administration puisse revenir sur le vote souverain du Parlement, auquel j'ai cru d'ailleurs comprendre que vous aspiriez.

Benjamin LANIER

Ce n'est pas le débat de ce soir.

En tout cas, nous voterons pour cette délibération, puisqu'elle va dans le bon sens du budget de notre commune.

Dominique DAUGERAS

J'ai deux questions.

S'agissant de la rénovation de l'éclairage public, je ne doute pas que vous installiez de l'éclairage qualitatif, mais est-ce que vous mettrez quelque chose d'esthétique ? Il existe des communes où il y a vraiment une volonté d'avoir de beaux éclairages dans toutes les rues qui puissent créer un style. Est-ce que ce sera le cas ? Est-ce qu'il y aura une unité entre les différents candélabres installés.

Deuxièmement, concernant la mise en accessibilité de l'ancienne mairie et de la bibliothèque. Je vais souvent à l'ancienne mairie, il y a déjà un ascenseur. Je ne sais pas ce que l'on peut ajouter de plus. La bibliothèque dispose également d'un ascenseur.

M. le maire

L'ascenseur ne suffit pas. Il faut prolonger les rampes, marquer les escaliers, agrandir les portes, rendre les toilettes accessibles.

L'accessibilité ne consiste pas en la simple installation d'un ascenseur. Vous le savez, puisqu'il y a des réunions régulières du comité « Ville pour tous » au cours duquel tous ces travaux sont présentés.

S'agissant des candélabres, je laisserai Jean-Philippe Allardi répondre, puisqu'il est en charge de l'esthétique. Depuis 15 ans, tous les candélabres rénovés à Sceaux sont de la même couleur et du même type, sauf dans les voies un peu plus confidentielles et rues piétonnes ou ...urbaines. Le problème, c'est que le modèle de candélabre que nous avons choisi il y a 15 ans ne se fabrique plus. Le modèle en cours d'installation est un peu différent, mais reste néanmoins très proche de l'ancien modèle.

Jean-Philippe ALLARDI

Je voulais souligner la cohérence du mobilier urbain à Sceaux. Vous vous en rendez compte lorsque vous arrivez à Sceaux. Il y a d'abord la couleur du macadam, puis la couleur et la typologie du mobilier urbain. C'est très important, car c'est ce qui donne l'identité du territoire.

Les derniers mobiliers posés sont dans la continuité de ceux qui avaient été choisis auparavant et le type d'éclairage avec les nouvelles évolutions est très agréable. Je vous invite à voir ce qui a été fait rue Achille Carnon ou rue du Lycée.

M. le maire

Peut-être Madame Daugeras faisait-elle allusion aux faux becs de gaz. Cela plaît beaucoup, mais c'est un peu « ringard ». Et cela n'éclaire pas bien.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie d'avoir accepté que cette délibération puisse passer en urgence.

XI- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

XII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Je voudrais faire deux communications.

D'abord un mot sur la rentrée scolaire et sur les animations et événements qui se sont déroulés à Sceaux en septembre.

La rentrée scolaire s'est très bien passée. Des travaux de très bonne qualité ont été réalisés dans les crèches et les écoles pendant l'été. Je tiens aussi à remercier les services municipaux, mais

également tous nos partenaires associatifs, pour l'organisation de la fête des Blagis samedi, et de la fête du sport début septembre. Je trouve que ce mois de septembre à Sceaux a été très agréable. Lorsque les choses vont bien et que tout le monde semble satisfait, il faut le dire.

Je vous annonce par ailleurs que se tiendra une réunion supplémentaire du conseil municipal le 3 novembre à 21 heures. Vous savez qu'un conseil municipal est prévu au mois de décembre. Il est maintenu, mais nous avons besoin d'organiser une séance supplémentaire pour trois sujets importants, dont j'espère qu'ils pourront vous être soumis. D'abord, le contrat avec le Département, ce dernier passant des contrats globaux avec l'ensemble des 36 communes sur le financement. Nous avons discuté de ce contrat avec le Département et il sera proposé au vote le 3 novembre.

Nous devons également discuter de la concrétisation de la vente par le Département à la Ville du Château de l'Amiral.

Enfin, le troisième dossier important concerne la reprise du patrimoine de notre office Sceaux Habitat par la Sema Sceaux.

Tout ceci ne pouvait pas être fait aujourd'hui, parce qu'il s'agit de dossiers complexes qui n'étaient pas totalement finalisés pour cette séance. Le dernier dossier est particulièrement complexe. Cette réunion du conseil municipal sera par conséquent peut-être un peu lourde. Nous essaierons de ne pas rajouter trop d'autres dossiers.

XIII- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Benjamin LANIER

J'ai remarqué deux décisions concernant l'espace multi-accueil Charaire. La première est d'un montant de 175 000 € et la seconde de 166 000 €. S'agit-il de deux dossiers différents ou d'un seul et même dossier ?

Même chose concernant SECURIVIEW dont le contrat de 4 200 € apparaît deux fois dans le relevé de décisions.

J'aurais enfin souhaité avoir deux précisions. L'une sur le marché avec la société SAS INSIGN relatif à la démarche d'analyse et de positionnement de Sceaux dans le Grand Paris pour un montant maximum pour la partie forfaitaire de 109 000 € HT et pour la partie à bons de commande de 10 000 € HT. Le montant est assez important et j'aimerais savoir à quoi cela correspond exactement.

L'autre sur la requête de M. Émilien Kerviel. Quel est l'objet de cette requête ?

Sceaux, le 29 septembre 2016

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Dominique DAUGERAS

Page 3, les avenants concernant l'installation des structures gonflables de tennis. Où sont situés ces tennis ? Est-ce que cela s'ajoute au prix des structures gonflables dont nous avons déjà voté la subvention l'année dernière ?

M. le maire

Je réponds à Madame Daugeras, ces avenants concernent deux des six courts de tennis de la rue de l'Yser. Cela ne s'ajoute pas. Le montant global de l'opération s'élève à environ 400 000 €. Nous passons ensuite des marchés. Ces avenants portent le marché à 189 921 €. Ce montant est naturellement compris dans le coût global de l'opération. C'est la déclinaison du programme.

S'agissant du RAM-RAP, nous avons un premier marché d'un montant de 175 829 € alors qu'en réalité le total des 7 lots est de 166 386 €. Je suis d'accord, l'explication est un peu sommaire. Il aurait fallu préciser que le montant total du marché était ramené de 175 829 € à 166 386 €.

S'agissant du contrat passé avec INSIGN, c'est à la fois une étude et un accompagnement que nous avons souhaités pour travailler et réfléchir sur le positionnement de la ville par rapport au territoire et au Grand Paris en termes d'organisation des services. On s'aperçoit que l'on passe de plus en plus de temps dans des réunions un peu partout. C'est vrai pour le maire, mais également pour les élus et les services. Aujourd'hui, on ne peut pratiquement plus rien faire sans travailler en concertation avec d'autres, ce qui n'est pas forcément plus efficace. Nous avons donc besoin de réfléchir et de nous faire accompagner dans cette réflexion. Il s'agit de toute façon d'un montant maximum.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voulais vous remercier, parce que je vous avais demandé la dernière fois s'il était possible de numéroter les pages des décisions. Je vois que cela a été fait, mais pas complètement. Je vous avais en effet demandé s'il était possible de mettre 1/n, parce que l'on ne sait pas quelle est la dernière page. Si les services veulent bien faire cet effort, ce serait bien.

M. le maire

J'irai même plus loin et je demanderai aux services de numéroter les décisions. Ce serait extraordinaire. Le Nirvana ! La grenouille couronnée !

XIV- QUESTIONS ORALES

M. le maire

Nous passons maintenant aux questions orales. Je note une petite dérive. Ce ne sont plus des questions orales, mais des proclamations. Par conséquent, la longueur de la réponse sera désormais inversement proportionnelle à la longueur de la question. Il s'agit en fait de déclarations. En réalité, j'ai l'impression que personne n'attend vraiment de réponse...

Question orale de Benjamin Lanier

Benjamin LANIER

J'espère avoir une réponse, puisqu'il s'agit d'une vraie question

Monsieur le maire, là où certains, notamment candidats à la primaire de la droite et du centre, cherchent la division et la stigmatisation, nous pensons au contraire que l'échange, la culture et le partage sont des réponses plus adaptées.

Nous savons la majorité également attachée à la dimension culturelle de l'action politique. En ces temps troublés, la culture, avec tout ce qu'elle peut avoir de divers, comme la littérature par exemple, peut nous permettre de faire vivre la fraternité de notre devise et c'est le sens de notre question.

Nous vous proposons donc, ainsi qu'à la majorité municipale, de mettre en place un système de points d'échange de livres à travers Sceaux sur le modèle de la ville de Rouen. Il en existe dans d'autres villes, mais je sais que vous connaissez bien celle-ci, et pour l'avoir vu personnellement, je pense que ce modèle pourrait convenir à Sceaux.

Le principe est extrêmement simple, chacun peut déposer des livres et en prendre à loisir dans des boîtes en libre accès 24 h/24 7j/7 et positionnées à des points de passage de la ville.

Cette initiative, ouverte à l'ensemble des citoyens donne ainsi la possibilité de faire vivre le livre et la culture à travers toute la ville pour un coût raisonnable pour celle-ci. Ce nouveau service, offert aux Scéens, est gratuit, sans abonnement, donc sans contrainte, et surtout il s'adresse à tous les Scéens sans exclusive et vous savez que nous sommes particulièrement vigilants sur ce point.

De plus, cette proposition ne concurrence en rien les librairies ou les bibliothèques, mais permet au contraire de donner l'envie de lire et pourquoi pas de revenir vers la lecture sans aucune barrière.

Enfin, en tant que vice-président de notre territoire « Vallée sud Grand Paris », en charge de la culture, vous pourriez étendre cette initiative sur le territoire.

Ma question est donc la suivante : seriez-vous d'accord pour mettre en place cette proposition dans notre ville et par extension sur le territoire ?

Nous espérons que votre majorité et vous-même saurez accepter cette demande sans blocage partisan et nous vous en remercions par avance.

M. le maire

Ce n'est pas notre style, le blocage partisan...

Pour faire suite à votre question, Monsieur Lanier, je vous confirme bien connaître ce dispositif que vous évoquez. Il s'agit d'un dispositif assez simple qui ne nécessite pas d'en appeler aux grands principes comme vous avez jugé utile de le faire.

L'installation de boîtes à livres dans les villes est une expérience qui a été tentée dans plusieurs grandes villes, Rouen, Lyon, Metz, Paris et d'autres. Ce week-end, je l'ai même constatée dans un petit bourg du Dauphiné. Il y avait d'un côté des vaches et de l'autre côté des boîtes à livres. C'était sympa. Les vaches ne lisaient pas les livres, mais elles auraient pu le faire. Il y avait dans ce village trois boîtes à livres . C'était d'anciens frigos qui avaient été récupérés et ils appelaient cela des « Frigolivres ».

Ce principe est un geste écocitoyen : déposer des livres dans une boîte pour qu'ils soient lus par d'autres. Les boîtes sont disposées dans des lieux de passage : gares, gares routières, jardins publics, réparties dans les quartiers. Il faut que les boîtes soient visibles et si possible abritées de la pluie. Les boîtes doivent être régulièrement visitées pour éviter des dérives, éliminer les ouvrages en mauvais état et pour être alimentées, car les usagers sont souvent preneurs, mais pas toujours donateurs.

La bibliothèque municipale pourrait tout à fait se charger de cette mission en concertation avec d'autres services de la ville pour établir un plan d'implémentation, choisir les contenants, assurer le suivi du projet. Les agents de la bibliothèque en sont tout à fait d'accord. Pour l'instant, la mobilisation des équipes sur d'autres projets n'a pas permis de mettre en œuvre ce projet, mais il est bien dans notre intention de le faire. Nous le ferons dans les mois qui viennent. Quant à l'étendre le cas échéant au territoire, nous y réfléchissons. Nous allons d'abord le faire à Sceaux et nous verrons ensuite.

Madame Ganne-Moison est absente, mais elle avait posé une question orale. En général, lorsque les élus sont absents, on ne pose pas la question. Mais je vais me permettre d'en parler, car il s'agit d'une question sur les primaires : Quelle organisation la Ville met-elle en place pour les primaires des Républicains et celles de la Gauche ?

Vous savez que les primaires sont des élections particulières. Ce ne sont pas des élections officielles, mais il faut l'intervention de la Ville pour les choses fonctionnent correctement. J'ai

donc décidé de prendre une décision du maire fixant les règles d'engagement de la Ville. Ces règles sont valables pour tous ceux qui organiseront des primaires. J'ai envoyé cette décision par courrier à tous les responsables des partis politiques de Sceaux. Les choses sont ainsi parfaitement claires.

Question orale d'Hachem Alaoui-Benhachem

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci, Monsieur le maire. Ma question est très courte. J'espère que la réponse sera inversement proportionnelle.

Nous avons abordé lors des précédents conseils municipaux la question du futur du Château de l'Amiral.

Pouvez-vous nous faire un point de situation ce sujet ? Je vous en remercie par avance.

M. le maire

S'agissant du Château de l'Amiral, la question a été abordée de manière précise, puisque le budget que nous avons voté le 31 mars dernier comprend une somme de 4 160 000 € pour l'acquisition de cette propriété. Les discussions existent depuis un certain temps avec le propriétaire actuel de cette propriété, à savoir le département des Hauts-de-Seine.

Si tout se passe comme prévu, parce que je suis toujours un peu méfiant, je devrais pouvoir vous proposer de l'acquérir à une somme inférieure lors de la séance du 3 novembre.

Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Je passe maintenant la parole à Monsieur Campan.

Question orale de Jean-Jacques Campan

Jean-Jacques CAMPAN

Si vous me permettez, je souhaiterais revenir sur votre expérience du Dauphiné. Il n'est pas nécessaire d'aller si loin pour l'échange de livres. Ce système existe du côté de la maison de Chateaubriand. C'est très agréable et je l'utilise d'ailleurs de temps en temps.

M. le maire

Je n'y suis pas allé pour cela. C'était surtout pour voir les vaches.

Jean-Jacques CAMPAN

C'était pour dire que l'on n'avait pas besoin d'aller dans le Dauphiné pour voir comment cela fonctionne.

Ceci étant, une autre remarque si vous le permettez. Vous nous avez refusé l'avant-dernière fois une question orale, parce que Madame Daugeras était absente. Nous ne serons pas discourtois au point de contester le fait que vous ayez répondu à Madame Ganne-Moison, mais je tenais à le faire remarquer.

M. le maire

Je comprends ce que vous dites, mais j'ai considéré que j'aurais de toute façon fait une communication sur cette décision. Il était prévu d'en distribuer le texte à tous les élus. Mais j'aurais très bien pu ignorer la question de Madame Ganne-Moison et vous en faire part dans le cadre des communications du maire.

Jean-Jacques CAMPAN

Ma question porte sur l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris.

Il est impossible d'obtenir des informations sur l'activité de l'EPT. Ni sur le site de la Ville ni sur ses panneaux municipaux – cela a été écrit avant l'affichage par les services de l'ordre du jour du conseil territorial - ni sur le site de l'EPT lui-même (www.valleesud.fr), lequel ne relate même pas les lieux et dates des conseils, les ordres du jour, les procès-verbaux de réunion, qui a voté quoi.

Depuis que le dossier du PLU de Sceaux a été transmis après l'enquête publique le 20 mai 2016 à l'EPT, aucune information n'a filtré sur l'instruction de ce dossier PLU. On a vu subrepticement apparaître le rapport du commissaire enquêteur cet été dans l'ensemble des fichiers du PLU du site de la Ville, mais aucune information sur ce qu'en a fait l'EPT.

En fait tout ce petit monde des élus de l'EPT, élus au suffrage indirect, sans aucun membre de l'opposition scéenne, semble fonctionner comme une société secrète.

Ma question est la suivante :

Prévoyez-vous de mettre en place à Sceaux une communication exhaustive en ligne sur l'activité de l'EPT ? Et si oui, quand ?

M. le maire

J'appelle votre attention sur le fait qu'il incombe en premier lieu au territoire, qui est un établissement public totalement autonome par rapport à la Ville, d'assurer la communication relative à ses actions. La Ville ne doit pas se substituer au territoire. Une page sur le site de la Ville expose les compétences du territoire Vallée Sud Grand Paris et donne le lien sur le site Internet de cette instance. Il est vrai que ce site comporte actuellement peu d'informations. J'ai compris qu'il serait enrichi au début de l'année 2017.

Il faut reconnaître que la mise en œuvre de ce territoire est extrêmement complexe et lourde, et que, contraints par la loi, nous construisons des usines à gaz. Mais la loi a été votée ainsi. J'espère que les choses s'amélioreront dans les mois à venir. Nous ferons valoir ce point de vue lors des réunions du territoire, puisque nous sommes quatre représentants de la Ville sur 80 au conseil de territoire.

S'agissant du rapport du commissaire enquêteur, il est accessible sur le site Internet de la Ville. Nous l'y avons laissé, même si cela est juridiquement un peu limite. Le territoire l'a voté en début de semaine. Il est maintenant officiel, mais c'était tout de même un peu limite sur le plan juridique, parce que ce document ne relève plus de la ville.

La prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur n'a pas à faire l'objet d'aucune communication particulière tant que le PLU n'est pas adopté, ce qui est le cas aujourd'hui, puisque nous avons délibéré le 27 septembre.

La publicité sur la réunion du 27 septembre a été affichée dès lors que nous en avons eu connaissance. Tout ceci, j'en prends acte et je le constate comme vous, n'est pas totalement bien réglé. Mais je ne peux pas me substituer au territoire et toutes questions complémentaires doivent être adressées au président de l'établissement public Vallée Sud Grand Paris.

Il n'y a normalement pas de débat après une question orale.

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai oublié de vous le demander tout à l'heure. La dernière fois, vous aviez accepté et comme il n'est pas trop tard, on a peut-être quelques minutes.

Je ne peux pas concevoir que vous ayez été prévenus cinq jours avant la tenue de cette réunion. Ce n'est pas possible. On ne réunit pas les maires de l'EPT cinq jours avant. Il faut au moins que l'on connaisse les dates de ces réunions.

Grace à cette affiche, j'ai quand même pu assister à cette réunion et j'ai été proprement scandalisé par la façon dont elle a été gérée. C'est absolument invraisemblable. J'ai eu l'impression de me retrouver 50 ans en arrière. Il se trouve qu'à l'époque j'habitais Gennevilliers qui était une municipalité communiste. J'ai eu l'impression d'être au présidium. C'était invraisemblable. Il n'y avait que très peu d'opposants. Des écologistes de Bagneux, après l'exposé du maire de Bagneux sur le PLU, ont fait quelques observations auxquelles je souscris d'ailleurs, mais il n'y a eu aucune réponse. Il n'y a pas eu de débat. Et l'on est passé au vote.

Même chose en ce qui concerne Sceaux, puisqu'il n'y a pas de membre de l'opposition. Même topo également avec Montrouge. Quelques élus socialistes ont posé quelques questions de bon sens, mais elles sont restées sans réponse. C'est un mépris total. C'est antidémocratique. En plus,

vous êtes des élus indirects. C'est totalement scandaleux ! Je suis outré par le fonctionnement de cette institution !

M. le maire

Ce n'est pas nous qui avons décidé de la créer. Nous sommes pour le débat local et démocratique au sein des conseils municipaux.

S'agissant de l'affichage, l'ordre du jour est fixé cinq jours avant. Je suis désolé, mais j'attends que l'on me donne l'affiche à afficher. Je n'ai pas à afficher quoi que ce soit au nom du territoire. Nous allons publier dans le magazine à venir une page sur la Métropole. C'est elle qui nous a transmis cette page et nous allons la publier comme nous le ferions pour une publicité. Je n'interviens pas dans ce qu'écrivent l'EPT ou la Métropole.

Je pense que le fonctionnement de ces instances va tout de même s'améliorer dans les mois à venir.

Il y a ensuite une question de Madame Debon. Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt une proclamation.

Question orale de Claude Debon

Claude DEBON

Cela concerne le réaménagement du site sportif Léo Delibes et la concertation avec les habitants du quartier.

Nous relayons l'inquiétude et l'incompréhension des habitants du quartier face au refus obstiné de la municipalité d'engager un dialogue constructif pour aboutir à un projet consensuel.

Il est de la responsabilité du conseil municipal d'assurer la bonne intégration des équipements municipaux dans le tissu urbain et résidentiel. La pratique des loisirs et du sport doit être un plus pour tous et ne pas dégrader la qualité de vie du voisinage avec des projets ne la prenant pas en compte.

Votre courrier du 6 juillet faisant suite à la lettre des riverains du 2 juin 2016 n'apporte aucune réponse à leurs préoccupations en matière de sécurité, troubles de la circulation, stationnement, nuisances sonores, et ferme la porte au dialogue et à la concertation. Notamment sur la demande de ne maintenir qu'une seule entrée rue Léo Delibes, principalement pour des raisons de sécurité. La présence du président de l'association de quartier Sceaux Marne Musiciens au choix du maître d'ouvrage sans possibilité d'intervenir sur le projet ne saurait se substituer à une véritable concertation.

La présentation du projet aux futurs utilisateurs lors de la fête du sport le 3 septembre n'a été annoncée ni aux riverains, ni aux associations de quartier, ni dans Sceaux Mag leur enlevant ainsi la possibilité d'intervenir.

Votre décision 2016-145 affichée le 22 juillet 2016 concernant le marché de maîtrise d'œuvre de la requalification du site sportif et de loisirs des Blagis inclut une mission de concertation avec les riverains.

Cette concertation s'est-elle matérialisée ?

Si oui :

- ✓ Quels en sont les résultats ? À qui ont-ils été transmis et quand ?
- ✓ Débouchent-ils sur des aménagements notamment sur le plan acoustique par rapport au projet présenté au jury de concours ?

Si non :

- ✓ Quand se matérialisera-t-elle et dans quelles conditions ?

M. le maire

Je vous précise que depuis l'origine du projet des espaces sportifs et de loisirs des Blagis, la Ville est en relation avec les riverains pour échanger sur les aménagements prévus. Madame Brault les a même rencontrés au moins une fois chacun. Ces échanges ont d'ailleurs permis de confirmer et de préciser certaines options, encore récemment après même l'adoption du projet par le jury avec des habitants qui ont souhaité quelques modifications que nous avons mises à l'étude.

Ceci étant, ces échanges n'ont pas vocation à remettre en cause le programme de l'opération sur la base duquel cette consultation de maître d'œuvre a été lancée. Suite à la décision du jury, un projet et une équipe sont désormais choisis. Le maître d'œuvre sera associé aux échanges avec les riverains pour préciser les dispositions telles que celles portant sur les clôtures de l'espace sportif et de loisirs avec les propriétés voisines.

Vous dites qu'aucune réponse n'a été apportée à la demande de ne maintenir qu'une seule entrée rue Léo Delibes. Si, une réponse a été apportée : non. Parce que nous avons un autre projet pour cet ensemble qui sera utile à de nombreux scénarios. Nous avons souhaité qu'il y ait une entrée globale sur la salle actuelle et sur la future salle, qu'il y ait un véritable équipement offrant des conditions d'accueil convenable à la fois aux enfants des écoles, et aux clubs sportifs. Il y a donc eu une réponse. Que voulez-vous de plus ?

Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet d'aménagement, mais d'un projet de construction sur un terrain municipal. Il y a un concours de maîtrise d'œuvre et un permis de construire qui peut être contesté comme tous les permis de construire – et je crois que vous savez faire – puis des marchés passés avec les entreprises pour la construction.

Nous avons concerté de manière très importante depuis des années avec les sportifs et les écoles. Ce programme fait donc suite à un travail sur la requalification des équipements sportifs entamé il y a longtemps. C'est la suite logique de ce travail. Je pense que la concertation est tout à fait satisfaisante. Il y a ensuite des discussions à avoir sur la question des clôtures. C'est un vrai sujet. Madame Brault l'avait déjà fait avec le projet précédent. Nous le ferons à nouveau dans les prochains mois.

Nous passons maintenant à la question de Madame Daugeras.

Question orale de Dominique Daugeras

Dominique DAUGERAS

Avant de commencer, je voudrais informer Monsieur Lanier qu'il y a déjà des boîtes à livres à Sceaux dans des immeubles du quartier des Chéneaux Sablons. L'association du Chéneaux Sablons avait eu l'idée d'en installer d'autres, mais elle a craint de mécontenter les libraires. À part cela, l'idée des boîtes à livres est une excellente idée.

Je lis ma question. Elle concerne la tranquillité publique.

Monsieur le maire, selon votre éditorial de Sceaux Mag de ce mois, Sceaux a connu « *un été calme* », mis à part « *quelques faits d'incivilité et de délinquance* » qui ont « *donné lieu à l'arrestation de leurs auteurs* » grâce à la police nationale.

Or, nous avons été contactés par plusieurs riverains de la Coulée verte, du square Robinson et du jardin de la Ménagerie qui se plaignent de nombreuses et graves incivilités : nuisances sonores nocturnes, parfois jusqu'à 4 h du matin, poubelles incendiées, saletés innommables... Des cambriolages ont été relatés dans les quartiers des Chéneaux Sablons et de Robinson, et les cambrioleurs n'ont pas été retrouvés.

Certaines victimes ont appelé la police nationale, voire déposé plainte. Mais ces nuisances se sont répétées. La police nationale semble ne pas effectuer de contrôle nominatif ni de suivi. Les bandes reviennent. Plusieurs riverains en difficulté vous ont envoyé des courriers : en vain.

Ces problèmes ne sont pas que conjoncturels, liés à un été chaud.

Le changement de dénomination de police municipale en tranquillité urbaine ne résout rien.

La question au premier magistrat de la commune que vous êtes, chargé de la sécurité publique, est la suivante :

- ✓ Que comptez-vous faire face à l'ampleur de ces problèmes qui pourrissent la vie de nombreux Scéens : action d'un conseiller municipal chargé de ces questions, redéfinition des missions des agents municipaux, réaffectation des effectifs, nouvelle coordination avec le commissariat de police nationale sachant que les événements lui imposent de se recentrer sur des sujets plus graves.

J'ajouterai que le commissariat de police de Châtenay est en charge de trois communes : Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Sceaux. C'est beaucoup.

- ✓ Vous avez annoncé une convention de coordination avec la police nationale début septembre dans le Parisien. Quel en sera le contenu ? En quoi améliorera-t-elle la situation ?

Merci de votre réponse.

M. le maire

Merci Madame Daugeras. Vous rappelez quelques phénomènes auxquels notre territoire est confronté. Je vous précise être parfaitement au fait des difficultés qui peuvent se présenter au travers de mes échanges permanents avec les habitants et le commissaire de police nationale de la circonscription.

Je veux vous faire observer que votre citation n'est pas tout à fait exacte. De mémoire, je crois avoir écrit « *quelques faits d'incivilité et de délinquance malheureusement inévitables* », et je n'ai pas dit que cela avait donné lieu à l'arrestation de leurs auteurs. J'ai dit que cela avait donné lieu à des arrestations. Vous sous-entendez que j'aurais dit que tous les auteurs avaient été arrêtés, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Mais il y a eu effectivement des arrestations par la police nationale.

Je veux vous redire, puisque j'ai des échanges très fréquents avec le commissaire de police, que c'est bien à lui et à ses équipes qu'il incombe d'apporter des réponses aux problèmes de sécurité. Vous dites vous-même avoir été contactée par plusieurs riverains de la Coulée verte. Ce n'est pas la bonne méthode. Ils doivent contacter la police nationale. Elle est là pour cela. Elle en est d'ailleurs tout à fait d'accord. C'est son rôle. Que la police nationale manque parfois de moyens, c'est un autre sujet. C'est un sujet qui n'est pas neutre, mais c'est un autre sujet. La responsabilité est portée par la police nationale.

S'agissant des cambriolages, je veux souligner que le nombre de cambriolages est stable depuis plusieurs années à Sceaux, autour d'une centaine par an. Il n'est pas plus important en été qu'au cours des autres mois. La plupart des cambriolages se font d'ailleurs dans la journée et non pas la nuit. Ils se font même souvent lorsque les propriétaires ou locataires sont présents au domicile ! Cela évoque aussi la prudence dont doit faire preuve l'ensemble de nos concitoyens, et que nous rappelons d'ailleurs de manière fréquente à travers nos actions communes avec le commissariat de police, dont l'information et la sensibilisation.

Les rassemblements nocturnes sont une source de nuisances pour le voisinage. Je suis d'accord et je l'ai constaté moi-même. Là encore, c'est la nuit. Seule une intervention des services de police nationale peut permettre de mettre fin à une situation de tapage. Par ailleurs, la Coulée verte relève de la responsabilité du département des Hauts-de-Seine. On peut demander la fermeture de

la Coulée verte. Pourquoi pas. Lorsque vous avez 200 personnes, qui ne sont pas forcément des délinquants, mais des jeunes gens un peu excités et que vous avez une voiture avec trois policiers nationaux, ces derniers ne pourront pas faire grand-chose. Cela ne sert à rien. Cela ne marchera pas. Je n'ai aucun moyen de lutter contre cela. Même la police nationale n'a aucun moyen de lutter contre cela. Il faudrait peut-être arrêter de vendre autant d'alcool, notamment aux mineurs, car l'interdiction est bien mal respectée.

J'observe par ailleurs que vous avez lu avec intérêt des articles récemment parus dans la presse traitant de la situation à Sceaux, mais je crains que vous n'ayez pas parfaitement saisi les principes sur lesquels repose l'organisation que nous mettons à place. Il y aura d'ailleurs dans le magazine qui vous sera distribué un article plus précis sur le sujet.

La nouvelle appellation du service municipal a pour objet de clarifier la répartition des compétences telles qu'elles résultent des lois et décrets entre services de l'État d'une part et services municipaux d'autre part.

L'appellation de police municipale peut en effet laisser entendre que les agents municipaux auraient les mêmes prérogatives que les agents de police et de gendarmerie nationale alors qu'il n'en est rien. Pour ma part, je souhaite d'ailleurs qu'il n'en soit rien, car la formation et les compétences de la police nationale n'ont rien à voir avec ce que peuvent faire les agents municipaux dans le domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité.

Cette confusion suscite évidemment de nombreuses questions. Et les questions que vous posez confirment la nécessité d'une clarification que je m'attache à apporter. Je me sens d'ailleurs parfois un peu seul, mais je continue à les apporter. La convention de coordination évoquée dans l'article de presse, qui pourrait être conclue lors de la réunion du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance prévu en décembre, aura pour objet de formaliser les missions prises en charge par les agents municipaux dans le cadre de leurs compétences. Parmi ces missions figure la mission du signalement auprès de la police nationale. Les agents municipaux ont une présence sur le terrain qui leur permet de constater un certain nombre de faits qu'ils ne peuvent pas traiter eux-mêmes, mais qu'ils peuvent signaler au commissariat de police nationale.

Cette appellation de convention de coordination n'est du reste peut-être pas la plus appropriée, mais c'est malheureusement le terme utilisé au niveau national. On ne peut donc pas l'appeler autrement.

Pour conclure, je dirai que je rencontre très régulièrement le commissaire avec le service de la tranquillité urbaine pour faire le point sur la situation, appeler son attention sur certains phénomènes qui me paraissent requérir une mobilisation particulière de ses services. Tout ceci se fait avec l'assistance du conseiller municipal délégué et des services de la Ville en charge de ces questions.

Je tiens à vous dire que nous avons ainsi organisé une réunion avant la rentrée scolaire pour réfléchir aux mesures à prendre en matière de sécurisation des établissements scolaires. La seule chose que le commissaire m'a dit pouvoir faire était d'interdire le stationnement devant Marie Curie. J'ai donc interdit le stationnement et installé les barrières nécessaires. Naturellement, il va de soi qu'il y a toujours des parents d'élèves qui veulent à tout prix se garer devant le lycée ! Ensuite, on me dit qu'il faut interdire la circulation rue Émile Morel, parce que c'est dangereux. On peut l'interdire aussi sur l'avenue Franklin Roosevelt devant Lakanal, sur l'avenue Le Nôtre, et rue des Écoles. Ce ne serait pas idiot, rue des Écoles. Ainsi, on amènera son enfant à pied. Parce que si l'on ne demande pas de dérogation, on habite à proximité de l'école. Et c'est pareil pour les crèches.

Dominique DAUGERAS

Je voudrais faire remarquer que lorsque la Coulée verte était en pente et qu'il n'y avait pas le belvédère, ces nuisances n'existaient pas.

M. le maire

Si, on avait déjà des nuisances, mais un peu plus bas. Les nuisances se sont développées mais ce n'est naturellement pas en raison de la topographie de la Coulée verte. On assiste au développement de ce type de comportements, que ce soit dans la Coulée verte ou au jardin de la Ménagerie. Et je n'ai pas les moyens de lutter contre cela. Le jour où l'on fermera complètement le jardin de la Ménagerie et la Coulée verte, les gens se réuniront ailleurs. Lorsque j'étais jeune, il y avait des terrains vagues. C'était loin de tout et tout le monde s'en fichait. Aujourd'hui, on veut des villes parfaitement léchées où rien ne peut être à l'abandon. Et donc on a le phénomène en question.

Bonne soirée et merci de votre assiduité.

La séance du conseil municipal est levée à 22 h 17.